

VILLE DE VETHEUIL

Délibération 2023-27

LE VENDREDI VINGT QUATRE MARS DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 24/03/2023

date d'affichage : 17/03/2023

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

PROCURATIONS : M. David LE GLANIC donne procuration à M. Thierry DUBOIS

ABSENT EXCUSE : M Thierry GARDIE

CONTRATS SAISONNIERS PILOTE ET MATELOT BAC FLUVIAL REMUNERATION JOURS FERIES

Afin de reconduire la saison 2023 pour le bac fluvial entre Vétheuil et Moisson, il est proposé de recruter un pilote et un matelot en contrats saisonniers du 13 avril 2023 au 15 octobre 2023, du vendredi au dimanche et jours fériés.

Une rémunération supplémentaire sera appliquée au pilote et au matelot du bac fluvial sur les heures travaillées les dimanches et les jours fériés, en dehors du 1^{er} mai, aux taux suivants :

Dimanche taux horaire x 50%

Taux horaire jours fériés x 50%

Lundi de Pâques 10/04/2023

Ascension 18/05/2023

Lundi de Pentecôte 29/05/2023

Fête nationale 14/07/2023

Assomption 15/08/2023

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sera attribué au pilote et au matelot mensuellement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, dit que les crédits sont inscrits au budget 2023, que toutes délibérations antérieures se rapportant à ce sujet sont annulées.

VOTE : POUR : 13



Envoyé le : 28/03/2023

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire

L'objet d'un recours dans un délai

de deux mois devant le Tribunal Administratif

de Cergy-Pontoise à compter de sa publication



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-095-219506516-20230324-202327-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20230324-202327-DE